

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune d'Aubonne
RC 54-B-P Av. du Clos d'Asper / Av. A. Hermanjat et Rue de Trévelin
(Giratoire de l'hôpital étape 2)

Afin de permettre la pose du revêtement définitif dans le giratoire de l'hôpital et sur l'Av. du Clos d'Asper en traversée de la localité d'Aubonne, le tronçon situé de l'Av. Clos d'Asper à la sortie du giratoire (Av A. Hermanjat) sera interdit à toute circulation.

Du lundi 19 octobre dès 07h00
au
mercredi 21 octobre 07h00

(Les fermetures de l'étape 1 Rue de Trévelin et Av. de Savoie resteront en place)

Une signalisation de déviation sera mise en place par l'Av Clos d'Asper – Rte d'Allaman - Rte d'Aubonne – RC 1-B-P Route Suisse – Rolle – Perroy – Féchy – Bougy-Villars Aubonne dans les deux sens

L'accès à l'hôpital se fera en tout temps comme pour l'étape 1 par Féchy - Aubonne (Rue de Trévelin)

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité d'Aubonne
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Lavigny, Etoy, Féchy, Rolle, Perroy
- Gendarmerie, CET-Blécherette,
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Manifestations – Transports spéciaux

Date	Dessin	Référence	N° Plan
13.03.2026	LNR	2622-10	00

- Fermeture

Déviation

Zone de feux
- Restriction particulière

Manifestation

Autre

Etape 2 du 19 au 21 octobre

